

Réunion du 6 février 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHL, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur David HECKEL, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procurateur(s) :

Monsieur Frédéric BIERRY ayant donné pouvoir à Monsieur Laurent FURST

Excusé(s) :

Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Gaston DANN

Absent(s) :

Rapporteur :

Monsieur Etienne WOLF

N° CP/2012/135 - Aide au sport de masse - 3312
Aide aux manifestations sportives, à l'acquisition de matériel sportif, à la licence (clubs sportifs), aux championnats d'Alsace et aux conventions d'objectifs

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 195 771,24 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, selon la répartition suivante :

- 9 735,39 € au titre de l'aide aux manifestations sportives
- 6 413 € au titre de l'aide à l'acquisition de matériel sportif
- 64 652 € au titre de l'aide à la licence (clubs sportifs)
- 9 971,85 € au titre de l'aide aux championnats d'Alsace
- 105 000 € au titre des conventions d'objectifs et de développement sportif conclues pour la période 2011-2013 ou 2012-2014, dont :
 - . Comité régional Alsace de handisport : 10 000 €
 - . Comité départemental de l'Avant-garde du Rhin (AGR) : 30 000 €
 - . Comité départemental de natation : 17 000 €
 - . Comité départemental de sport adapté : 2 000 €
 - . Comité départemental de tennis de table : 18 000 €
 - . Comité départemental de tir : 18 000 €
 - . Comité départemental de basket-ball : 10 000 €.

Le versement de l'aide allouée au titre de l'exercice 2012 interviendra comme suit, sous réserve du respect des engagements par les Comités et de la réalisation des objectifs et des actions prévus :

- une avance dès la notification de la convention, dans la limite de 60 % du montant prévisionnel annuel de la contribution
- le solde au vu des justificatifs et de l'évaluation des actions prévues (compte rendu d'exécution et compte rendu financier).

La commission permanente approuve par ailleurs :

- les conventions financières 2012 à intervenir entre le Département et respectivement le Comité régional Alsace de handisport ainsi que chacun des Comités départementaux de l'AGR, de natation, de sport adapté, de tennis de table et de tir
- la convention d'objectifs 2012-2014 et la convention financière 2012 à intervenir entre le Comité départemental de basket-ball et le Département.

Elle autorise en outre son président à signer ces huit conventions.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20120206-65597-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 16/02/12